



# Expérimentation départementale de signalisation différenciée des hameaux.

Présenté par E. DAPRILE

# Sommaire

1. Pourquoi ?
2. Problématique.
3. Objectif ?
4. 1<sup>er</sup> essai.
5. Autre réflexion.
6. Second essai.
7. Caractéristiques techniques.
8. Aménagement en fonction du niveau de hiérarchisation de la route.

# 1- Pourquoi ?

**Parmi les saisines les plus courantes de demandes de sécurisation de la part des élus ou des usagers, apparait la modération et le respect de la vitesse dans la traversée des hameaux limités à :**



# 2 - Problématique

**Réussir à faire distinguer aux conducteurs les hameaux où l'habitat est diffus des zones exclusivement constituées de rase campagne,**



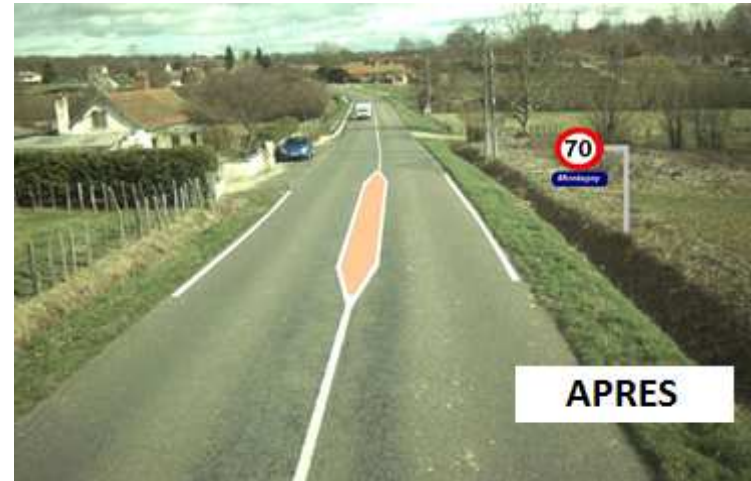
# 3 - Objectif ?



**Influer sur le comportement des conducteurs :**

- sans avoir recours à des aménagements « lourds »,
- sans avoir recours à des signalisations non référencées dans l'IISR,
- sans avoir recours à une procédure d'expérimentation auprès de la DSCR.

# 4 – 1<sup>er</sup> essai



Un premier essai pour marquer une différenciation de contexte entre la rase campagne et un hameau avait été réalisé et évalué par des comptages de vitesses avec pour constats :

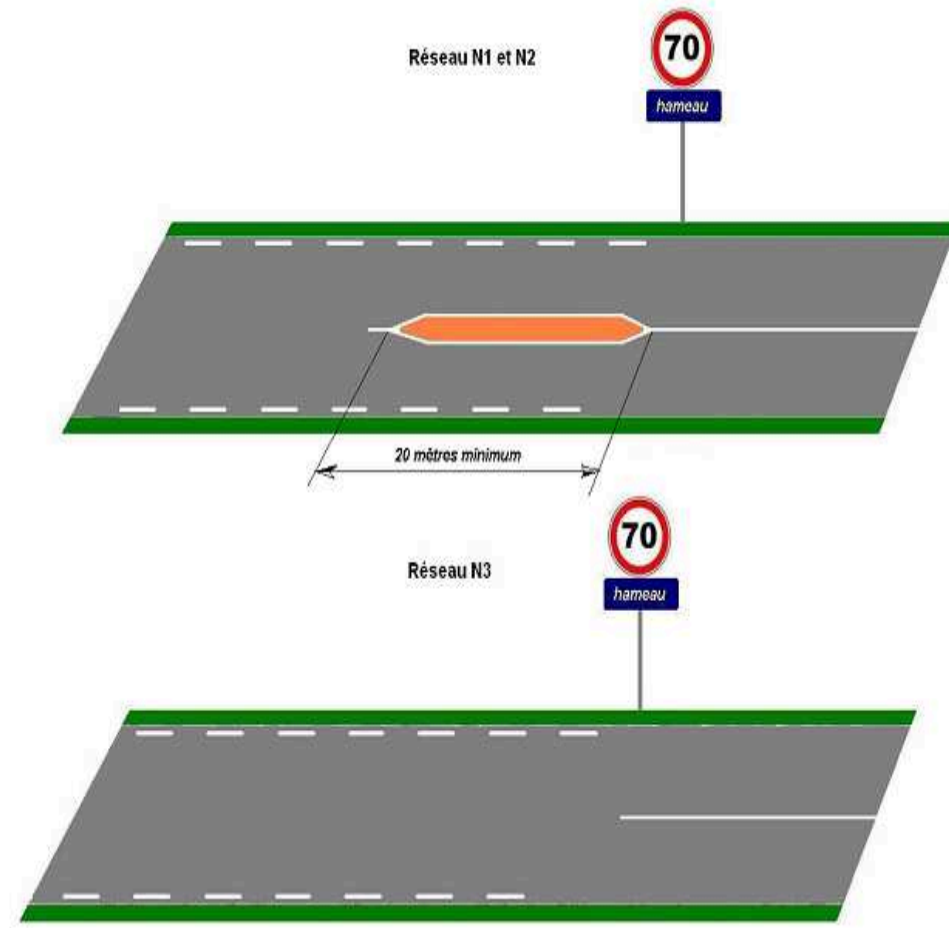
- faible abaissement de vitesse à moins de 3 km/h sur V85,
- reprise de la vitesse dès le milieu du hameau.

# 5 – Autre réflexion

Trouver une solution qui :

modifie les repères de conduite des automobilistes

perturbe leur analyse spatiale calée sur le suivi visuel des marquages routiers



# 6 – Second essai

**Essai sur la RD 982 à Saint Martin du Lac; agglomération avec des caractéristiques proches de celles d'un hameau :**

**V85 avant la modification de la signalisation :**  
**= 79 km/h.**

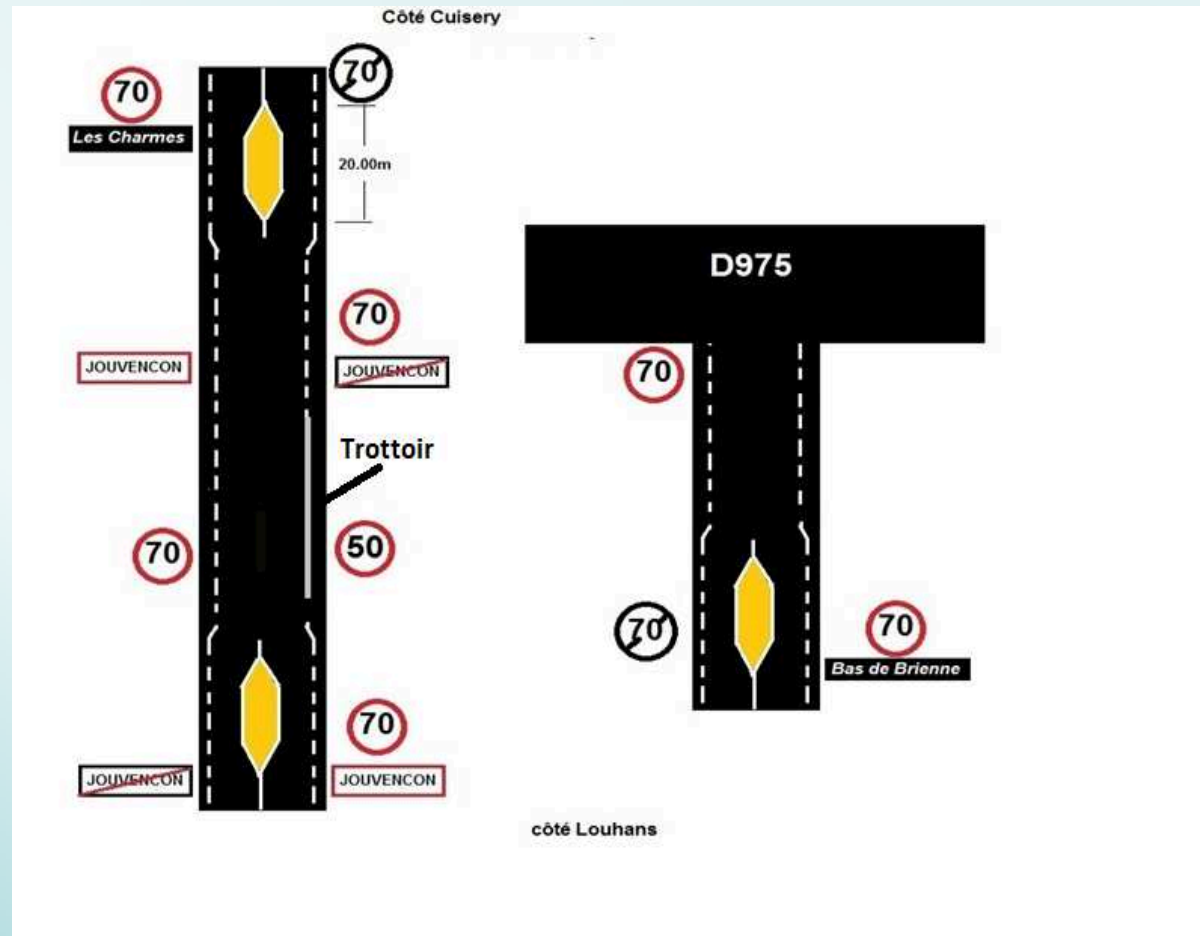
**V85 après la modification de la signalisation :**  
**= 71 km/h.**





# 6 - Mise en œuvre sur un itinéraire

**RD971**  
Shémas de principe  
marquages "zones test 70"  
hameaux et  
entrées d'agglomération



# 7 – Caractéristiques techniques

Largeur de chaussée à 6,50 m. maximum

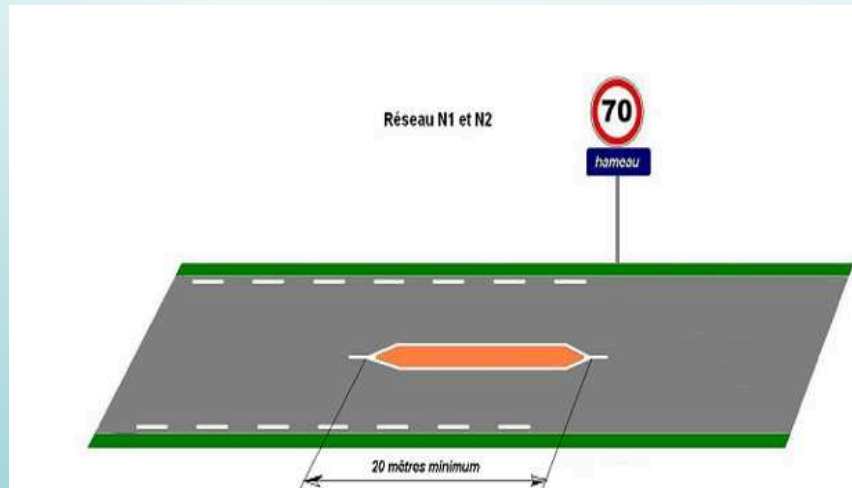


Marquage de rive de type T2

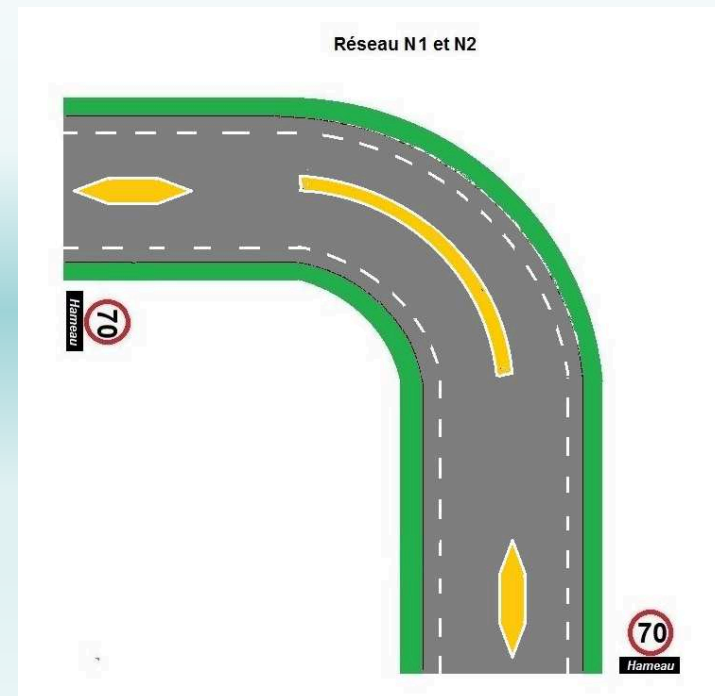


# 7 – Caractéristiques techniques N1 et N2

## Marquage de porte d'entrée

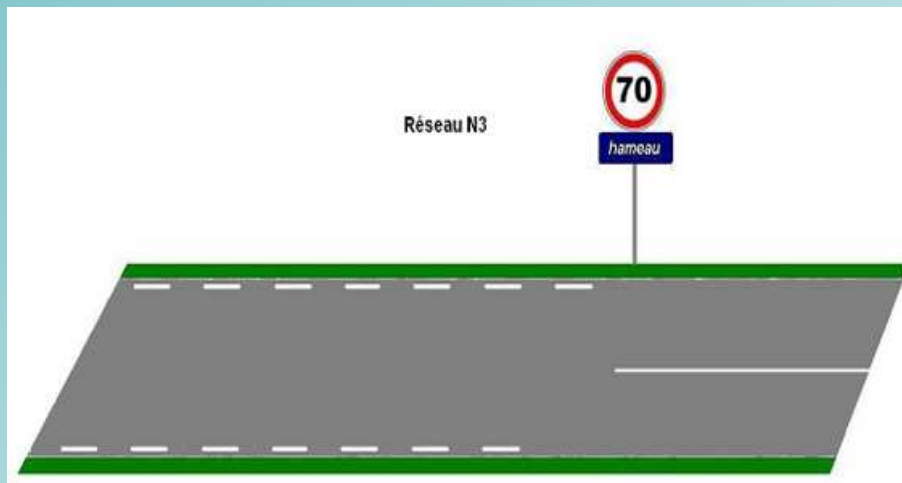


## Marquage d'axe continu dans les courbes ou intersections RD/RD

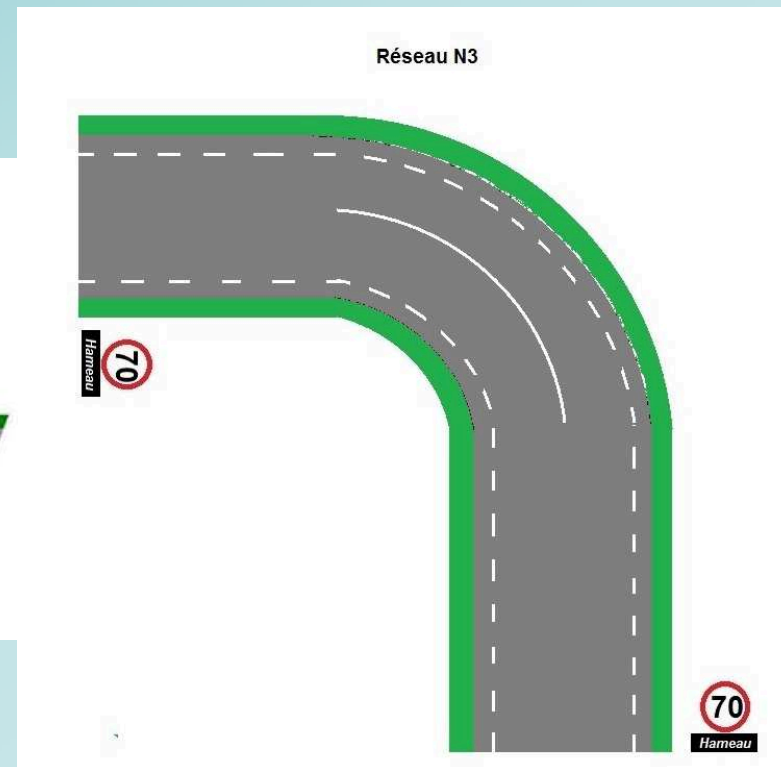


# 7 – Caractéristiques techniques N3

Absence de marquage  
« porte d'entrée »



Simple ligne continue en axe



# 8 – Pour les hameaux

## Niveau 2 : Effet de porte et marquage de rives



# 8 – Pour les agglomérations

## Niveau 2 : Effet de porte et marquage de rives



# 8 – Dernières opérations

## Niveau 3 : Pas d'effet de porte et marquage de rives





# Département de Saône-et-Loire

## Direction des Routes et des Infrastructures